

La Sécurité publique de Milvignes se préoccupe de votre sécurité sur le chemin de l'école et aux abords des collèges

Une nouvelle année scolaire débute et c'est l'occasion pour rappeler quelques règles élémentaires.

A l'attention des élèves :

Nous vous rendons attentifs que vous devez, sur tout le parcours du chemin scolaire, respecter les règles de circulation, ainsi que les usages sur les trottoirs.

N'oubliez pas montrer un temps d'arrêt, de regarder des deux côtés de la route et de vous assurer que tous les véhicules soient à l'arrêt complet avant de traverser. Et surtout ne courez pas sur les passages pour piétons.

Les enfants ayant moins de 12 ans peuvent circuler sur le trottoir s'il n'y a pas d'aménagement pour les cycles.

Les jeunes utilisateurs de trottinettes électrique âgé de 14 à 16 ans doivent posséder un permis de conduire catégorie M et circuler sur la chaussée.

A l'attention des parents :

Nous vous serions reconnaissants d'éviter d'amener vos enfants à l'école en voiture, ceci afin de leur permettre un apprentissage des divers codes de la circulation routière et surtout afin d'éviter tout risque d'accident sur le chemin de l'école avec d'autres parents et usagers de la route.

Aussi, nous vous rappelons qu'il est dangereux de stationner aux abords des écoles dans les zones non prévues à cet effet.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes et de votre précieuse collaboration et vous souhaitons une belle rentrée scolaire.

Sécurité publique

